


La Tène, le 23 août 2013	<input checked="" type="checkbox"/> transmis à C6
R 23 AOUT 2013	<input checked="" type="checkbox"/> copie électr. à CC
adm. 	<input type="checkbox"/> agenda
CC le	<input type="checkbox"/> décision
	<input type="checkbox"/> suspens / à classer

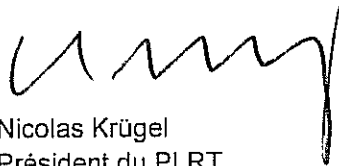
Interpellation

Monsieur
Michel Montini
Président du Conseil général de La Tène
p.a. Administration communale
A. Bachelin 4
2074 Marin-Epagnier

Monsieur le Président,

Ci-joint, nous vous adressons une résolution du parti Libéral-Radical que nous vous saurions gré de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil général avec ses annexes.

Vous en remerciant par avance, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.


Nicolas Krügel
Président du PLRT



La Tène, le 23 août 2013

Résolution du parti Libéral-Radical de La Tène en vue de rétablir un lien de confiance entre exécutif et législatif

Le 21 mars 2013, le Conseil général a débattu du rapport d'information relatif à l'écoquartier social Agora. Dans les documents rédigés à ce sujet et dans les propos tenus en plénum, il a été souligné par l'exécutif que

- les partenaires au projet avaient « *confirmé par écrit leur plein intérêt* »¹,
- les statuts de la société anonyme constituée pour piloter le projet par l'exécutif communal en compagnie du promoteur immobilier intéressé avaient « *été validés par le service des communes* »².

En communiquant de la sorte, le Conseil communal n'a pas dit la vérité. Il s'avère en effet qu'avant le 21 mars 2013, le Conseil de la Fondation de Préfargier n'avait rien confirmé de la sorte à notre commune. Interpellé par Alain Maurissen et Nicolas Krügel sur le sujet, le Service des communes a précisé dans une lettre du 6 juin 2013 qu'il « *n'a, à aucun moment, validé les statuts ou la création de la SA Sanaforum SA, pas plus que le Conseil d'Etat du reste qui, en vertu de l'article 50 de la loi sur les communes, doit autoriser la participation financière d'une commune dans une société privée présentant un intérêt général.* » Les documents attestant ces faits sont joints à la présente résolution.

Ces faits sont édifiants et peu compatibles avec le respect de l'ordre juridique attendu de l'exécutif. Le règlement général de commune ne permet pas de proposer un vote de censure ni de démettre l'un ou l'autre conseiller communal. Ce serait pourtant la moindre des conséquences à tirer de cette affaire qui ébranle sinon rompt la confiance que le Conseil général pouvait avoir en son exécutif.

Il est urgent que nous retrouvions les bases d'une saine collaboration. La confiance ne se décrète pas, mais elle se gagne. Dès lors, le parti Libéral-Radical invite le Conseil général à soutenir la résolution suivante :

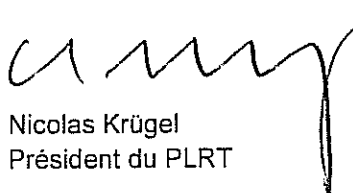
Consterné par la façon dont l'exécutif n'a pas dit la vérité à au moins deux reprises dans le cadre des informations transmises au législatif pour le projet d'écoquartier social Agora, le Conseil général invite le Conseil communal à

- **prendre l'engagement solennel de renoncer sans délai à de telles pratiques afin de rétablir un climat de confiance indispensable à un déroulement serein et constructif de l'action publique communale ;**
- **rétablir dans le cadre du projet d'écoquartier social Agora la réalité du dossier au travers d'un rapport d'information à déposer auprès du Conseil général d'ici au 31 mars 2014.**

Au nom du parti Libéral-Radical de La Tène.



Ted Smith
Président du groupe



Nicolas Krügel
Président du PLRT

¹ Rapport d'information du Conseil communal du 25.2.2013 concernant l'écoquartier social Agora, page 2, chapitre 2, 2^e paragraphe

² Procès-verbal N° 5 de la séance extraordinaire du Conseil général du 21.3.2013, page 5, dernier paragraphe



From: Caroline Gueissaz [mailto:caroline.gueissaz@bluewin.ch]
Sent: Thursday, March 14, 2013 5:19 PM
To: Krügel Nicolas (CKFR)
Cc: François Knoepfler
Subject: Re: Projet Agora - confirmation écrite

cher Monsieur,

Merci de votre message.

Lors de notre séance de ce matin, la décision a été prise que Monsieur François Knoepfler (en copie) écrirait au Conseil Communal pour lui manifester notre surprise en lisant la phrase en question.

En effet, elle ne reflète pas les échanges, passant du 'non, pas intéressé' à 'nous sommes principalement intéressés à faire fructifier notre patrimoine' etc... que nous avons eus.

Je vous rend aussi attentif à la phrase en page 4, je crois, qui fait allusion à des subsides cantonaux. Je pense qu'il serait opportun d'en demander la liste car, à ma connaissance, ils n'existe pas de subsides cantonaux pour ce genre de projets.

J'espère que ces mots vous suffisent. N'hésitez pas à prendre contact avec François Knoepfler (+41 32 841 46 71) si vous souhaitez plus de précision.

Avec mes meilleurs messages

Caroline Gueissaz
Management Consultant
Evoles 2 - CH 2000 Neuchâtel
+41 32 710 07 87 +41 79 773 42 73

Le 14 mars 2013 à 16:45, Krügel Nicolas (CKFR) <nicolas.kruegel@credit-suisse.com> a écrit :

Chère Madame,

Je me permets de revenir sur notre bref entretien de mercredi soir. Vous m'avez en effet signalé que la Fondation Préfargier n'aurait pas confirmé par écrit son intérêt pour le projet d'écoquartier social projeté par le Conseil communal de La Tène au lieu-dit « Les Essertons ». Cette incohérence n'étant pas la seule du rapport que nous soumet l'exécutif laténien pour le projet d'écoquartier, j'ai à cœur de tirer cette affaire au clair lors de la séance du Conseil général du 21 mars prochain.

Dans ce contexte, auriez-vous l'amabilité de me confirmer brièvement ce que vous avez eu l'amabilité de me dire oralement ?

Vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer, chère Madame, mes salutations les meilleures.

Nicolas Krügel
+41 (0)78 622 23 94
mailto: nicolas.kruegel@credit-suisse.com
www.plr-latene.ch



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SECURITE ET DES FINANCES
SERVICE DES COMMUNES

Messieurs
Alain Maurissen et Nicolas Kruegel
Les Broillets 26
2075 Thielle

N/RÉF.: SCOM/ PL

V/RÉF.:

Neuchâtel, le 6 juin 2013

Votre courrier en date du 14 mai dernier

Monsieur Kruegel, Monsieur Maurissen,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 14 mai dernier et vous en remercions. Nous y répondons comme suit:

Votre courrier traduit un climat de méfiance et de défiance entre le Conseil communal et le Conseil général qu'il s'agit de dissiper.

C'est la raison pour laquelle, et avant d'aller de l'avant et de répondre à chacune de vos questions, nous sollicitons de la part du Conseil communal l'organisation d'une réunion avec vous afin que les questions, de toutes parts, puissent être mises sur la table et que chacune des parties ait le même degré d'informations.

En l'état, nous observons que le Service des communes n'a, à aucun moment, validé les statuts ou la création de la SA Sanaforum SA, pas plus que le Conseil d'Etat du reste qui, en vertu de l'article 50 de la loi sur les communes, doit autoriser la participation financière d'une commune dans une société privée présentant un intérêt général.

Nous adressons copie de la présente au Conseil communal de La Tène en l'invitant à nous proposer une réunion consacrée à ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur Kruegel, Monsieur Maurissen, l'expression de notre considération distinguée.

Le chef du Service des
communes

Pierre LEU